

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

## REGISTRE

### DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	10
- votants	10
- absents	5
- exclus	0

Date de convocation :  
13 décembre 2012

Date d'affichage :  
13 décembre 2012

De la commune ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 19 décembre 2012

L'an deux mille douze, le mercredi dix neuf décembre à 19 heures 30, le conseil municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Josiane ARNOUX, Maire.

#### Présents :

MM. Rodolphe PAPET - Daniel AUBERT - Yann GIVAUDAN - Daniel RIBAIL - Philippe SIGNOURET - M. Philippe ANDRE.

Mmes Christelle ESPITALIER - Anne-Marie MARLETTA - Annie MARTIN

Excusés : Mlle Myriam SWETLOFF - M. Jean-Pierre VIENNET

Absents : Mlle Gwenaëlle COSSAIS - M. Dominique SOURGET - M. Gilles BLANC-GRAS

Mme Anne-Marie MARLETTA a été nommée secrétaire.

#### DELIBERATION N° 119/2012 : Prêt de matériel communal

Mme le Maire rappelle qu'il a été fait l'acquisition de nouveau matériel tel que des tentes et une sono. Il est donc nécessaire de mettre en place un règlement aux fins de prêter et louer le matériel appartenant à la commune.

Le Maire rappelle la délibération du 21 Juillet 2012 fixant aussi les modalités et les tarifs de prêt des tables et chaises.

Le Maire fait lecture du règlement qui regroupe l'ensemble du matériel communal.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité de :

- approuver le règlement communal du prêt de matériel qui prend effet à compter de la date de dépôt en Préfecture de la présente délibération,
- fixer les tarifs de prêt de bancs à 1 € le banc et 2 € la table pour 48 heures de location.

Le Maire sera chargé de l'application du présent règlement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme  
LE MAIRE,  
J. ARNOUX

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du 26 DEC. 2012

